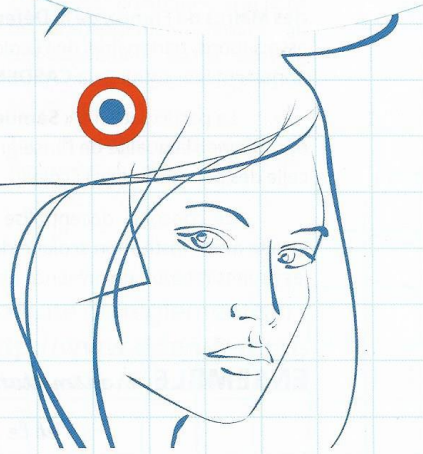
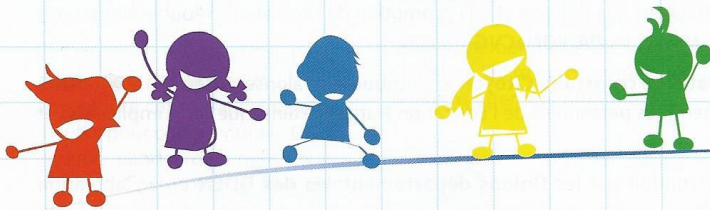




Transmettre
l'idéal de
Liberté, d'Égalité
de Fraternité
et de Laïcité



« Samuel Paty :
se construire Citoyen »

Il était une fois...

« Samuel Paty : se construire Citoyen »



Les **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale** s'engagent pour l'intérêt de l'Enfant et œuvrent dans le cadre de leur fonction à promouvoir l'École de la République. Nous proposons un concours intitulé « **Samuel Paty : se construire Citoyen** », qui a obtenu le Haut patronage du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le soutien de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, afin de mettre en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves.

Pour cette nouvelle édition, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale ont souhaité associer Samuel Paty à leur concours, afin de **perpétuer la mémoire de cet enseignant** qui a été lâchement assassiné pour avoir rempli sa mission en étudiant la liberté d'expression avec ses élèves ...

Plus encore qu'hier, il nous paraît nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République, en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes. **L'École, principal vecteur de formation du futur citoyen, est au cœur de cette problématique.**

Ce concours a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité pour consolider le nécessaire lien consubstantiel entre la République et son École, d'inciter individuellement ou collectivement les jeunes élèves des trois premiers cycles à bâtir et conduire un projet citoyen au service des autres. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école.

« **Samuel Paty : se construire Citoyen** » a reçu également les **partenariats officiels de l'Association des Maires de France, de la Défenseure des droits et des inspecteurs du SIEN-UNSA**. De plus, de nombreuses associations, partenaires de l'École, attachées à la défense et à la promotion de nos valeurs républicaines, nous apportent leur soutien (la **CASDEN**, la **MGEN**, la **JPA**, l'**ONaCVG**...).

La participation à « **Samuel Paty : se construire Citoyen** » contribuera à valoriser, mieux faire connaître et souligner, la qualité de l'enseignement des personnels de l'Éducation Nationale ainsi que leur implication et celle des partenaires de l'École.

Ce concours décentralisé est conduit par les **Unions départementales des DDEN** en collaboration étroite avec l'institution scolaire dans tous les départements. **Une remise de prix national présentera en juin** les projets retenus, en présence de délégations d'élèves et de leurs enseignants.

ENSEMBLE, transmettons les valeurs de *Liberté, d'Égalité et de Fraternité*
et le principe de *Laïcité* à tous les jeunes citoyens en devenir !

Égalité



« Samuel Paty :
se construire Citoyen »



Laïcité



Se construire **Citoyen**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

(Extraits)

« Samuel Paty : se construire Citoyen »



LES OBJECTIFS

Ce concours a l'ambition de contribuer à mieux faire comprendre les valeurs et les principes républicains de notre société.

Ce concours a l'ambition de permettre aux enfants d'acquérir, par l'action individuelle et collective, l'accomplissement progressif de leur pleine liberté de conscience, tout en forgeant leur esprit critique afin de devenir des citoyens autonomes et éclairés.

En s'inscrivant à ce concours, les enseignants pourront ainsi prolonger, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, le programme de l'Éducation Morale et Civique et faire mieux connaître la qualité de notre enseignement public.

LES MOYENS

Ce concours pourra être conduit au niveau d'une ou plusieurs classes ou dans le cadre du projet d'école.

Le Défenseur des Droits met à la disposition des écoles qui s'inscrivent à ce concours une palette d'outils pour comprendre le Droit (vidéos, bandes dessinées, jeux, affiches). Ces ressources pédagogiques sont conçues pour favoriser une réflexion critique.

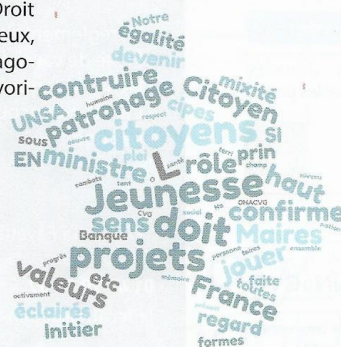
LES CHAMPS D'INTERVENTION

Ils couvriront tout l'espace d'expression de la Laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté, du développement durable, de la solidarité, du respect mutuel, des relations intergénérationnelles...

LES RÉALISATIONS

Toutes les formes d'expressions culturelles, artistiques, d'actions ou d'engagements visant au développement de la citoyenneté, de la liberté d'expression seront admises.

Tous les supports de présentation seront admis.



Lire la suite du règlement sur :
<http://www.dden-fed.org>

Vous y trouverez les fiches d'inscription.

« Samuel Paty : se construire Citoyen »



Fraternité



RÈGLEMENT

• ARTICLE 1

La Fédération des Délégués Départementaux de L'Education Nationale (DDEN), organise, à l'attention des établissements d'enseignement public, écoles et collèges, le Concours des jeunes citoyens, intitulé : **Samuel PATY "SE CONSTRUIRE CITOYEN"** placé sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale. Chaque Union est organisatrice du concours à l'échelon départemental. Elle transmettra à la Fédération les projets retenus par son jury départemental pour participer au concours national, accompagné du procès-verbal de son jury comprenant le classement départemental et les avis sur les projets.

• ARTICLE 2

Seuls les trois cycles des écoles publiques et les classes de 6ème et classes SEGPA des collèges publics peuvent participer au concours national. Chaque Union décidera d'étendre le concours départemental aux collèges publics.

• ARTICLE 3

Pour apprécier les travaux des élèves, des jurys sont constitués à deux échelons :
1°) À l'échelon départemental : composé essentiellement de DDEN, d'enseignants, de représentants locaux de nos partenaires nationaux et de personnalités attachées à la promotion de la laïcité et au rayonnement de l'école publique. Les associations départementales des maires seront si possible associés aux jurys départementaux.
2°) À l'échelon national : l'Inspection générale de l'Éducation nationale, l'AMF (Association des Maires de France), le Défenseur des droits, le SIEN-UNSA, la MGEN, Ma belle tribu et la CASDEN, partenaires du concours, ainsi que des conseillers fédéraux sont membres du jury national.

• ARTICLE 4

Les inscriptions au concours **Samuel PATY « Se Construire Citoyen »** doivent être déposées avant les vacances de fin d'année civile par le DDEN avec l'accord du Directeur ou de la directrice de l'école, de l'établissement, ou le maître de la classe, auprès du référent du concours de l'Union départementale des DDEN.

(A chaque édition les dates d'inscription seront précisées par circulaire.)

• ARTICLE 5

Pour apprécier les travaux des élèves, le jury départemental étudiera les dossiers transmis par les établissements courant mai. *(Le jour exact sera défini chaque année par circulaire.)*
Ces dossiers comprendront :

- **La fiche de candidature** complétée par l'avis motivé du DDEN de l'école.
- **Le dossier complet du projet illustré et établi par la classe, l'école ou l'établissement ou groupe d'établissements.** Il sert de compte rendu des travaux réalisés par les élèves, aidés par leurs enseignants. Il permettra de voir l'évolution de la réalisation du projet et les éventuelles difficultés surmontées.

- **Le carnet de bord des concourants** mettant en exergue leurs implications personnelles. Il répondra à certaines contraintes : toutes les feuilles seront solidaires et solidement reliées. Si des éléments (photos, prospectus, éléments naturels ...) sont attachés, collés, ils devront l'être efficacement.

- **Les éventuelles réalisations** (expositions, travaux d'élèves, ...)

- **La couverture médiatique** qu'il aura suscitée (photocopie d'articles de presse)

- Les coopérations éventuelles qu'il aura rassemblées (intergénérationnel).

Nous préconisons de privilégier un dossier numérique : une clé, une carte SD, un CD Rom ou un DVD.

• **ARTICLE 6**

Pour une appréciation et une valorisation à l'échelon national des travaux réalisés, les jurys départementaux se chargent, avant la fin juin (*jour exact précisé chaque année par circulaire*) de l'envoi des dossiers à la Fédération des DDEN, 124 Rue La Fayette 75010 PARIS.

Le jury national se réunit courant octobre (*jour exact précisé chaque année par circulaire*).

Les dossiers retenus transmis par l'Union à la Fédération seront ceux examinés par le jury départemental. Attention, les dossiers incomplets seront refusés.

Chaque département pourra proposer au jury national :

- 1 dossier jusqu'à 14 projets reçus dans le département
- 3 dossiers maximum, à partir de 15 projets reçus dans le département

• **ARTICLE 7**

Au cours d'une cérémonie nationale, placée sous la Haut Patronage du ministre de l'Éducation Nationale, qui se déroulera courant novembre à Paris ou en Région, (*jour et lieu exacts précisés chaque année par circulaire*) les organisateurs et leurs partenaires remettent les prix attribués par le Jury national.

De plus, au vu de la qualité et de la pertinence des projets, des prix spéciaux pourront être décernés :

- La promotion du développement durable.
- L'entraide apportée à l'intégration républicaine dans l'école ou les quartiers.
- La solidarité et la laïcité.
- L'égalité filles-garçons.
- Le sens du collectif, construire un avenir en commun.

Les délégations des projets primés par le jury national (composées de 3 élèves et 2 accompagnants) seront reçues à Paris ou en Région pour y recevoir leur prix. (*Le buffet du midi sera offert par la FDDEN ; le financement du déplacement sera assuré par des participations locales à solliciter ...*)

• **ARTICLE 8**

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation, sans réserve du présent règlement, des décisions prises par les jurys, de la publicité et la publication des projets et/ou photos des cérémonies de remises de prix.

Fiche de candidature Ecole – Se-construire-citoyen-2023-2024 [voir le pdf sur le site.](#)